



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°109/2026

portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société VOGEL en date du 20 août 2026,

CONSIDERANT que les travaux de voirie Faubourg de Strasbourg nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1er – La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés Faubourg de Strasbourg jeudi 27 août et vendredi 28 août 2026 suivant l'avancée du chantier et sous réserve de conditions météorologiques favorables :

- Circulation et stationnement interdits Faubourg de Strasbourg (entre la rue du Maréchal Foch et la rue de Strasbourg (y compris riverains)

ARTICLE 2 – Les riverains sont invités à sortir leurs véhicules en dehors de la zone de chantier jeudi 27 août avant 7h30. Ils pourront à nouveau accéder à leur propriété avec leur véhicule vendredi 28 août 2026 après 17h.

ARTICLE 3 - La signalisation de chantier sera posée, entretenue journallement, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise VOGEL TP chargée des travaux.

ARTICLE 4 - Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires

ARTICLE 5 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de la société VOGEL TP,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 24 août 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

